

APPEL À CANDIDATURES

Comité Directeur du 2 mars 2019

➤ Commission de Moto-ball :

Afin de compléter la Commission de Moto-ball, un (1) poste est à pourvoir pour la fin de la mandature 2016-2020.

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être adressées au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au moins trente jours avant la date fixée pour l'élection, par pli recommandé avec demande d'avis de réception, soit au plus tard le 31 janvier 2019 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats doivent appartenir à un groupement sportif affilié et être licenciés à la FFM pour la saison en cours.

Les candidats ne peuvent pas appartenir à une autre Commission sportive.

Informations complémentaires :

Le membre de la Commission de Moto-ball sera élu lors du Comité Directeur du 2 mars 2019, à la majorité simple.

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par pli séparé en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Si un candidat envoie plusieurs candidatures sous un seul pli, celui-ci doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait acte de candidature.

Les candidats présentés par leur ligue motocycliste régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la ligue dont ils relèvent.

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier.

Le courrier d'investiture de la ligue ne saurait à lui seul suffire.